

RECU le

19 JUIL. 2006

673

**Le Président**

Vos réf. :  
Nos réf : BM/NJ/CR1934  
Tél : 04 77 49 63 21

**Monsieur Philippe MARZOLF**  
**Président de la Commission particulière**  
**du débat public**  
**26 boulevard Saint-Roch**  
**84000 AVIGNON**

*Saint-Etienne, le* 17 JUIL. 2006

**OBJET : DEBAT PUBLIC - CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DE LA  
LOIRE**

Monsieur le Président,

Par courrier du 2 juin 2006, vous avez bien voulu me rappeler que les collectivités avaient la possibilité d'exprimer leur position dans le débat public en cours actuellement sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien. Je vous prie donc de trouver ci-après les observations et les propositions que le Département de la Loire souhaite porter à la connaissance de la Commission.

Je tiens tout d'abord à saluer la qualité du dossier réalisé par l'Etat, sous le contrôle de la Commission du débat public, pour alimenter la réflexion sur la situation actuelle des déplacements dans le couloir rhodanien et le littoral languedocien et sur les orientations possibles des politiques de transports à inventer dans les vingt prochaines années, dans un contexte où les enjeux énergétiques (raréfaction des ressources pétrolières), environnementaux (changement climatique), et sociétaux (développement durable) seront beaucoup plus prégnants.

Je regrette toutefois que la réflexion conduite par les pouvoirs publics ait porté exclusivement sur le couloir géographique de la vallée du Rhône et qu'il ait été ainsi fait l'impasse sur les territoires situés à l'ouest du couloir rhodanien, territoires qui s'inscrivent pourtant pleinement dans la problématique du débat public et où les infrastructures nouvelles attendues, ou existantes et à moderniser, pourraient offrir des solutions pertinentes au problème de la saturation croissante des infrastructures du réseau autoroutier de la vallée du Rhône.

[www.loire.fr](http://www.loire.fr)

**Hôtel du Département**  
2 rue Charles de Gaulle  
42022 Saint-Etienne cedex 1  
**Tél : 04 77 48 42 42**

A cet égard, je tiens à rappeler que le Conseil général de la Loire réclame avec force, avec les autres acteurs économiques et institutionnels locaux, la réalisation de l'autoroute A45, équipement indispensable qui doit permettre de relier efficacement Saint-Etienne à Lyon et de remédier ainsi aux graves insuffisances de l'actuelle et unique liaison par l'autoroute A47, aujourd'hui totalement obsolète, dangereuse et qui n'est plus en capacité d'absorber la constante augmentation du trafic routier entre les deux principales métropoles de la région urbaine de Lyon.

Le Conseil général de la Loire attend également impatiemment la réalisation du contournement ouest de Saint-Etienne qui, avec l'A45, permettra de soulager efficacement les voies rapides urbaines de l'agglomération stéphanoise et améliorera la liaison avec la RN88 en direction du Puy, Mende et Rodez, infrastructure en cours de requalification qui permet de rejoindre la région du Sud Ouest mais aussi l'A75 et le Languedoc.

La future autoroute A45, premier maillon de l'axe Lyon Toulouse, et la RN88, après modernisation, pourraient ainsi offrir à l'horizon 2015 un itinéraire alternatif à la vallée du Rhône attractif et performant. La réalisation de ces ouvrages doit être une priorité absolue pour l'Etat.

Deux autres axes situés à l'ouest de la région Rhône-Alpes, et pour partie dans la Loire, pourraient également constituer des itinéraires complémentaires, participant à une meilleure répartition des trafics transitant actuellement par l'axe Saône-Rhône :

- il s'agit tout d'abord de la diagonale Chalon-sur-Saône/Roanne/Saint-Etienne qui permettrait de rejoindre, via Saint-Etienne, la RN88 puis l'autoroute A75 ou, depuis Balbigny au sud de Roanne, l'A89 et Clermont-Ferrand puis l'A75 en direction de l'arc languedocien et de l'autoroute A9.

Au sujet de cet axe, je tiens à faire savoir que les Conseils généraux de la Loire et de la Saône-et-Loire ont mené ensemble les études préliminaires sur la mise à 2x2 voies du maillon Paray-le-Monial/Roanne de la diagonale Chalon-sur-Saône/Saint-Etienne. Des résistances locales ont conduit les deux départements à renoncer à cette ambition qui aujourd'hui n'est plus portée par aucun acteur institutionnel.

- il s'agit ensuite de l'axe constitué par le barreau Balbigny/Lyon de l'autoroute A89 qui doit être réalisé d'ici 2012 et qui pourrait ainsi offrir un nouvel itinéraire depuis l'autoroute A6 et Lyon en direction de Saint-Etienne et de la RN88, ou en direction de Clermont-Ferrand puis de l'A75.

Dans le débat en cours, le ferroviaire occupe à juste titre une place importante. Ce mode de transport peut en effet offrir des solutions pertinentes pour endiguer la croissance des trafics sur le réseau routier de la vallée du Rhône.

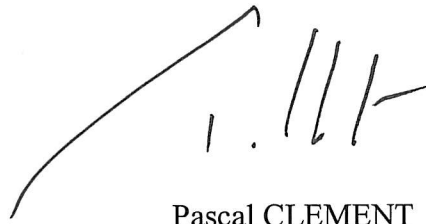
Le Département de la Loire est naturellement favorable au développement de ce mode de transport. Il soutient ainsi totalement le projet de contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise, maillon essentiel du grand axe fret Nord-Sud de la « magistrale écofret », en revendiquant un branchement de cette

infrastructure aux lignes de la vallée du Rhône au niveau de Givors/Chasse-sur-Rhône, afin de permettre la connexion avec la ligne de Saint-Etienne.

La Loire revendique enfin que cette infrastructure puisse permettre aussi l'accès depuis Saint-Etienne à la plate-forme aéroportuaire de Lyon Saint-Exupéry et à son réseau de lignes ferroviaires à grande vitesse (TGV Nord-Sud actuellement, liaisons Lyon-Turin et Rhin-Rhône dans le futur).

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping curve on the left and several vertical strokes on the right, resembling the letters 'P. CLEMENT'.

Pascal CLEMENT